



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA NIÈVRE

Direction départementale  
des territoires de la Nièvre

Service Eau Forêt Biodiversité  
24 rue Charles Roy à Nevers

Affaire suivie par : Erika JUHEL  
Tel. : 03 86 71 52 91  
Mél. : erika.juhel@nievre.gouv.fr

N° 2011-DDT- 1514

### ARRETE

Portant composition du comité de pilotage unique des 5 sites suivants :

ZSC	FR2600965	Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy sur Loire
SIC	FR2600968	Bec d'Allier
ZSC	FR2600969	Val d'Allier Bourguignon
SIC	FR2400522	Vallées de la Loire et de l'Allier
ZPS	FR2610004	Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay sur Allier et Neuvy sur Loire

Le Préfet du Cher  
Chevalier de la Légion d'honneur  
et  
Le Préfet de la Nièvre  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive CEE 1992/43 du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore,

Vu la directive CEE 2009/147 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages,

Vu l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement,

Vu la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

Vu la décision de la commission européenne du 7 décembre 2004 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique,

Vu la décision de la commission européenne du 7 décembre 2004 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale,

Vu le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement,

Vu les articles L.414-1 à L.414-7 et R 414-1 à R 414-24 du Code de l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 20 octobre 2010 portant désignation du préfet coordonnateur du site Natura 2000 « Vallée de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-P-2434 du 8 août 2005 portant approbation du document d'objectifs du site d'importance communautaire FR 2600965 « Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-P-2576 bis du 19 août 2005 portant approbation du document d'objectifs du site d'importance communautaire FR 2600968 « Bec d'Allier »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-P-2073 du 25 avril 2008 portant approbation du document d'objectifs du site d'importance communautaire FR 2600969 « Val d'Allier Bourguignon »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-1-1048 du 21 septembre 2005 portant approbation du document d'objectifs du site d'importance communautaire FR 2400522 « Vallées de la Loire et de l'Allier »,

Vu l'arrêté préfectoral n°2005-DDAF-3949 du 16 décembre 2005 portant création du comité de pilotage unique des sites d'importance communautaire FR 2400522 « Vallées de la Loire et de l'Allier », FR 2600965 « Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire », FR 2600968 « Bec d'Allier », FR 2600969 « Val d'Allier Bourguignon »,

Vu la décision du comité de pilotage du 04 juin 2009 portant validation du document d'objectifs de la zone de protection spéciale FR 2610004 « Vallée de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire »,

Considérant que la mise en application des documents d'objectifs doit être concertée sur les deux rives de la Loire et de l'Allier dans les départements de la Nièvre et du Cher afin de garantir la cohérence hydrographique et des milieux naturels,

Considérant que la mise en œuvre des documents d'objectifs nécessite la mise en place d'un comité de pilotage,

SUR proposition des directeurs départementaux des territoires de la Nièvre et du Cher,

## ARRETENT

### Article 1er

Le comité de pilotage Natura 2000 inter-régional unique sur les sites de la Directive « Habitats Faune Flore » mis en place en 2005 est étendu au site désigné au titre de la Directive « Oiseaux ». Ainsi ce comité de pilotage est mis en place sur les sites suivants :

FR2600965	Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy sur Loire
FR2600968	Bec d'Allier
FR2600969	Val d'Allier Bourguignon
FR2400522	Vallées de la Loire et de l'Allier
FR2610004	Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay sur Allier et Neuvy sur Loire

afin d'assurer la mise en œuvre concertée des documents d'objectifs.

## **Article 2**

Le comité de pilotage Natura 2000 participe au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des documents d'objectifs.

## **Article 3**

Le comité de pilotage comprend 137 membres. Chacun de ces membres peut se faire représenter par une personne désignée à cet effet.

### **Collectivités territoriales et leurs groupements**

#### **Département du Cher**

M. ou Mme le Président du conseil régional de la région Centre  
M. ou Mme le Président du conseil général du Cher

M. ou Mme le Maire d'Apremont-sur-Allier  
M. ou Mme le Maire d'Argenvières  
M. ou Mme le Maire de Bannay  
M. ou Mme le Maire de Beffes  
M. ou Mme le Maire de Belleville-sur-Loire  
M. ou Mme le Maire de Boulleret  
M. ou Mme le Maire de Couargues  
M. ou Mme le Maire de Cuffy  
M. ou Mme le Maire de Cours-les-Barres  
M. ou Mme le Maire de Herry  
M. ou Mme le Maire de Jouet-sur-l'Aubois  
M. ou Mme le maire de La Chapelle-Montlinard  
M. ou Mme le Maire de Léré  
M. ou Mme le Maire de Marseilles-les-Aubigny  
M. ou Mme le Maire de Ménétréol-sous-Sancerre  
M. ou Mme le Maire de Mornay-sur-Allier  
M. ou Mme le Maire de Neuvy-le-Barrois  
M. ou Mme le Maire de Saint-Léger-le-Petit  
M. ou Mme le Maire de Saint-Satur  
M. ou Mme le Maire de Sancerre  
M. ou Mme le Maire de Sury-près-Léré  
M. ou Mme le Maire de Thauvenay

M. ou Mme le Président de la communauté de communes Haut Berry – Val de Loire  
M. ou Mme le Président de la communauté de communes Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois  
M. ou Mme le Président de la communauté de communes du Sancerrois

M. ou Mme le Président du syndicat mixte du pays de Loire-Val d'Aubois  
M. ou Mme le Président du syndicat mixte du pays Sancerre-Sologne

M. ou Mme le Président du syndicat intercommunal du Cher d'aménagement de la Loire et de ses affluents

## **Département de la Nièvre**

M. ou Mme le Président du conseil régional de Bourgogne  
M. ou Mme le Président du conseil général de la Nièvre

M. ou Mme le Maire de Challuy  
M. ou Mme le Maire de Chantenay-Saint-Imbert  
M. ou Mme le Maire de Chevenon  
M. ou Mme le Maire de Cosne-Cours-sur-Loire  
M. ou Mme le Maire de Fourchambault  
M. ou Mme le Maire de Garchizy  
M. ou Mme le Maire de Germigny-sur-Loire  
M. ou Mme le Maire de Gimouille  
M. ou Mme le Maire de Imphy  
M. ou Mme le Maire de La Celle-sur-Loire  
M. ou Mme le Maire de La Charité-sur-Loire  
M. ou Mme le Maire de La Marche  
M. ou Mme le Maire de Langeron  
M. ou Mme le Maire de Livry  
M. ou Mme le Maire de Mars-sur-Allier  
M. ou Mme le Maire de Marzy  
M. ou Mme le Maire de Mesves-sur-Loire  
M. ou Mme le Maire de Myennes  
M. ou Mme le Maire de Neuvy-sur-Loire  
M. ou Mme le Maire de Nevers  
M. ou Mme le Maire de Pouilly-sur-Loire  
M. ou Mme le Maire de Saincaize-Meauce  
M. ou Mme le Maire de Saint-Eloi  
M. ou Mme le Maire de Sauvigny-les-Bois  
M. ou Mme le Maire de Sermoise-sur-Loire  
M. ou Mme le Maire de Tracy-sur-Loire  
M. ou Mme le Maire de Tronsanges

M. ou Mme le Président de la communauté de communes Fil de Loire  
M. ou Mme le Président de la communauté de communes Loire et Allier  
M. ou Mme le Président de la communauté de communes Loire et Nohain  
M. ou Mme le Président de la communauté de communes Loire et Vignobles  
M. ou Mme le Président de la communauté de communes du Nivernais-Bourbonnais  
M. ou Mme le Président de la communauté de communes du Pays Charitois  
M. ou Mme le Président de la communauté d'agglomération de Nevers

M. ou Mme le Président du syndicat mixte du pays de Nevers-sud nivernais  
M. ou Mme le Chef de projet du pays Bourgogne nivernaise

M. ou Mme le Président du syndicat intercommunal de la Nièvre d'aménagement de la Loire et de ses affluents

## **Département du Cher et de la Nièvre**

M. ou Mme le Président de l'établissement public Loire

### **Représentants de l'État**

M. ou Mme le Préfet du Cher

M. ou Mme le Préfet de la Nièvre, préfet coordonnateur

M. ou Mme le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Centre

M. ou Mme le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne

M. ou Mme le coordinateur du plan inter-régional Loire-grandeur Nature - DREAL Centre

M. ou Mme le coordinateur du plan inter-régional Loire-grandeur Nature - DREAL Bourgogne

M. ou Mme le Directeur départemental des territoires du Cher

M. ou Mme le Directeur départemental des territoires de la Nièvre

M ou Mme le chef de la subdivision Loire

M. ou Mme le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Cher

M. ou Mme le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Nièvre

M. ou Mme le Commandant de la région terre nord-est

### **Représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux**

M. ou Mme le Président du syndicat départemental de la propriété privée rurale du Cher

M. ou Mme le Président de l'association des propriétaires ruraux et bailleurs de la Nièvre

### **Représentants des concessionnaires d'ouvrages publics, des gestionnaires d'infrastructures**

M. ou Mme le Délégué infrastructures SNCF Paris Sud-Est

M. ou Mme le Directeur de RTE GET Champagne-Morvan

M. ou Mme le Directeur de RTE Ouest

M. ou Mme le Directeur du CNPE de Belleville sur Loire

M. ou Mme le Président de l'UNICEM de Bourgogne-Franche-Comté

M. ou Mme le Président de l'UNICEM du Centre

### **Représentants des organismes consulaires**

M. ou Mme le Président de la chambre de commerce et d'industrie du Cher

M. ou Mme le Président de la chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre

M. ou Mme le Président de la chambre des métiers du Cher

M. ou Mme le Président de la chambre des métiers de la Nièvre

M. ou Mme le Président de la chambre d'agriculture du Cher

M. ou Mme le Président de la chambre d'agriculture de la Nièvre

### **Représentants des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles**

M. ou Mme le Président de l'ODASEA de la Nièvre  
M. ou Mme le Président de l'ADASEA du Cher

M. ou Mme le Directeur de la délégation régionale de l'agence de service et de paiement du Centre  
M. ou Mme le Directeur de la délégation régionale de l'agence de service et de paiement de Bourgogne  
Franche-Comté

M. ou Mme le Président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Nièvre  
M. ou Mme le Président du syndicat des forestiers du Cher

M. ou Mme le Directeur de l'agence de l'office national des forêts du Centre Ouest Auvergne Limousin  
M. ou Mme le Directeur de l'agence de l'office national des forêts de la Nièvre Bourgogne - Champagne-  
Ardenne

M. ou Mme le Président du centre régional de la propriété forestière du Centre  
M. ou Mme le Président du centre régional de la propriété forestière de Bourgogne

### **Représentants des organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, de la pêche, du sport et du tourisme**

M. ou Mme le Président de la fédération des chasseurs du Cher  
M. ou Mme le Président de la fédération des chasseurs de la Nièvre

M. ou Mme le Président de l'association départementale des chasseurs de gibier d'eau du Cher  
M. ou Mme le Président de l'association départementale des chasseurs de gibier d'eau de la Nièvre

M. ou Mme le Délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage Bourgogne  
M. ou Mme le Délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage Centre

M. ou Mme le Président de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Nièvre  
M. ou Mme le Président de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Cher  
M. ou Mme le Représentant des pêcheurs professionnels de la Nièvre

M. ou Mme le Délégué régional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques de Bourgogne  
Franche Comté

M. ou Mme le Délégué régional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques du Centre – Poitou  
Charentes

M. ou Mme le Directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, délégation Allier – Loire amont (Clermont-  
Ferrand)

M. ou Mme le Président de l'association du Val de Loire pour la défense de la qualité de vie  
M. ou Mme le Président de l'union des associations d'usagers des sites Natura 2000

M. ou Mme le Président de rando Nièvre et le Cher

M. ou Mme le Président de l'agence de développement et de réservation touristiques de la Nièvre CDT du  
Cher

M. ou Mme le Président du comité départemental de canoë-kayak du Cher et la Nièvre

M. ou Mme le Président de l'association Loire nature découverte

**Représentants des organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel et associations de protection de l'environnement**

M. ou Mme le Président de l'association des amis du val d'Allier  
M. ou Mme le Président de la maison de Loire  
M. ou Mme le Président du WWF – Antenne de Nevers  
M. ou Mme le Directeur du conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne  
M. ou Mme le Président du Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre  
M. ou Mme le Président de l'association SOBA nature Nièvre  
M. ou Mme le Président de Loire vivante Nièvre Allier Cher  
M. ou Mme le Président de l'association Nature 18  
M. ou Mme le Président du groupe de la ligue pour la protection des oiseaux du Cher  
M. ou Mme le Conservateur du muséum d'histoire naturelle de la ville de Bourges  
M. ou Mme le Président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bourgogne  
M. ou Mme le Président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région Centre  
M. ou Mme le Conservateur de la réserve naturelle du Val de Loire

**Article 4**

Le président de séance peut appeler à participer aux travaux du comité à titre simplement consultatif des experts compétents ou toute personne de son choix.

**Article 5**

Le comité se réunit sur convocation du président. Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la structure porteuse de la mise en œuvre du document d'objectifs.

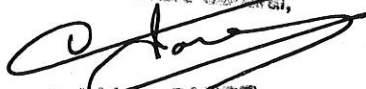
**Article 6**

MM. ou Mmes les secrétaires généraux des préfectures du Cher et de la Nièvre, MM. ou Mmes les Directeurs départementaux des territoires du Cher et de la Nièvre, MM. ou Mmes les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne et du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des Préfectures et dont copie sera adressée à chacun des membres du comité de pilotage.

Bourges, le - 3 AOU 2011

Le Préfet du Cher,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Frédéric CARNE

Nevers, le 20 JUL. 2011

Le Préfet de la Nièvre,

Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Michel PAILLISSÉ

